



Règlements sportifs

PARA TIR A L'ARC ADAPTÉ

Règlements applicables 2025-2029

Mise à jour en septembre 2025



Ce règlement peut-être appliqué pour tout type de concours inscrit au calendrier de la Fédération Française du Sport Adapté, qu'il soit dominical/Départemental/Régional ou Championnat de France avec ou sans duels après les tirs qualificatifs.

Article 1 : Le tir à l'arc FFSA en compétition officielle 5

Règlements généraux

A. Classification des archers	6
B. Les catégories de classement et d'âges officielles	6
C. Distance et blasons	6
D. Nombre de places ouvertes pour les Championnats de France	7
E. Épreuves par classes au Championnat de France.....	7

Article 2 : Déroulement de la compétition en salle ou en extérieur 8

A. Tir de sélection.....	8
1 - Principe.....	8
2 - Temps de tir	8
3 - En cas d'égalité	8
B. Phases finales – BC CD et DE.....	8
C. Le classement	8
D. Le règlement de tir	9
1 - Généralités	9
2 - L'échauffement	10
3 - Ordre de tir	10
4 - La tenue des archers.....	10
5 - Décompte des points.....	10
6 - Cas particuliers.....	11

Article 3 : Les officiels.....12

A. L'arbitre	12
B. Les marqueurs	12
C. Le directeur des tirs.....	12
D. Points à contrôler.....	12
E. Incident de tir	
F Réclamation, appels et litiges	13
1 - La commission technique	13
2 - Le jury d'appel.....	13
3 - Réclamation sur les feuilles de marque.....	13
4 - Réclamation	13
G. Abandon	12

H. Envoi des résultats	14
------------------------------	----

Article 4 : L'organisation matérielle - aménagement de la salle ou du terrain pour une compétition officielle 15

1 - La zone de tir	15
2 - La zone flèche	15
3 - La zone d'arbitrages	15
4 - La zone des arcs et d'attente	15
5 - La zone du public.....	14
6 - Les blasons : types de blasons	15
7 - Les buttes de tir	15
8 - Les cibles	15
9 - La hauteur des centres	15
10 - Les couloirs	15
11 - Le contrôle des temps de tir	16
12 - Equipements divers.....	16
13 - Les Secours	16

Article 5 : Présentation du matériel de tir 17

A. L'arc recourbé, dit Classique ou encore Olympique.....	17
1 - Un arc	17
2 - Une corde	17
3 - Un repose flèche	17
4 - Un seul contrôleur d'allonge	17
5 - Un viseur ou un repère sur l'arc.....	17
6 - Des stabilisateurs et des amortisseurs	18
7 - Des flèches.....	18
8 - Brassards, dragonne, carquois de ceinture	18
B. L'arc nu ou Barre Bow	18
1 - Un arc	17
2 - Une corde	17
3 - Un repose flèche	17
4 - Des compensateurs	17
C. L'arc à poulies	19
1 - Un arc à poulies	19
2 - Une corde d'arc.....	19
3 - Un repose flèche réglable.....	19

4 - Un viseur	19
5 – Le Décocheur	19
6 - Autres données	19

Article 6 : Les championnats de France20

A. Les inscriptions.....	20
B. Catégories d'âges	20
C. Résultats.....	20
D. Records de France	20
E. Blasons utilisés.....	20
F. Cérémonie des récompenses	21
G. Rôle de la Commission Sportive Nationale de tir à l'arc lors des championnats de France.....	21

Annexe 1 : Les dispositions des blasons23

A. Disposition blason 80 – 10 zones	23
B. Disposition blason 60 – 10 zones	24
C. Disposition tri spots de 60	25
C. Disposition tri spots de 60 finales	25
D. Disposition blason 40 – 10 zones	27
D. Disposition blason 40 – 10 zones finales	27
E. Disposition tri spots de 40	29
E. Disposition tri spots de 40 finales	29

Annexe 2 : Programme prévisionnel d'un championnat (exemple).....31

Annexe 3 : Plan de site (exemple pour 32 cibles).....32

Commission sportive nationale Tir à l'arc FFSA 2025/2028.....33

Article 1 : Le tir à l'arc FFSA en compétition officielle

I. Règlements généraux

Classifications

Afin d'assurer une véritable équité entre les compétiteurs en situation de handicap mental et/ou psychique à la Fédération Française du Sport Adapté, un système de classification a été établi pour permettre à chaque sportif, quel que soit son niveau et quelle que soit la nature de sa déficience, d'aller au bout de son projet sportif en fonction de ses capacités et ses compétences.

Les critères de classification reposent sur l'idée d'un transfert dans la pratique sportive, de quatre domaines de compétences repérées dans la vie personnelle et sociale, significatifs dans la situation de handicap, que sont l'autonomie, la socialisation, la communication et la motricité.

À partir de l'évaluation réalisée, respectant les modalités prévues par la Fédération Française du Sport Adapté, le sportif pourra appartenir à l'une des classes individuelles suivantes : AB ; BC ; CD ou DE.

Classification individuelle

Classe AB :

- Ce résultat est révélateur de 3 à 4 domaines de compétences largement déficitaires ;
- Au regard des items des différents domaines de compétences, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif, ancré dans le concret et le visible, est à minima capable de faire des choix simples, de situer son corps dans un espace connu, d'être dans un groupe sans forcément y interagir et d'utiliser des outils simples.

Classe BC :

- Ce résultat est révélateur de 2 à 3 domaines de compétences impactés ;
- Au regard des items des différents domaines de compétences, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif, ancré dans le réel, est capable à minima de s'orienter, d'interagir dans des relations privilégiées et d'élaborer des stratégies simples d'action.

Classe CD :

- Ce résultat est révélateur d'au moins 2 domaines de compétences faiblement impactés ;
- Au regard des items des différents domaines, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif est capable à minima de comprendre, de sélectionner et d'utiliser des informations pertinentes, de tenir un rôle dans un groupe. Il peut également d'élaborer des stratégies d'action de complexité moyenne.

Classe DE :

- Ce résultat est révélateur de 2 domaines de compétences faiblement impactés ;
- Au regard des items des différents domaines et du questionnaire complémentaire, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif est capable de répondre aux attendus de la classe CD. Il peut, en plus, élaborer des stratégies complexes et faire preuve d'abstraction, de capacité de résolution de problème. Il est en capacité de création et d'innovation.

Note : La CSN tir à l'arc et la/le DTN se réservent la possibilité de modifier certains articles de ces règlements sportifs à l'issue d'une saison pour permettre une pratique adaptée aux réalités rencontrées sur le terrain.

A. Les catégories de classement et d'âges officielles

Les archers seront inscrits dans les quatre classes AB – BC – CD – D'en fonction des résultats obtenus à l'issue des questionnaires de classification. Ils sont inscrits également en fonction de :

- Leur sexe (masculin et féminin) ;
- Leur catégorie d'âge. Les tableaux ci-dessous sont à retenir pour la durée de validité de ce règlement :

Période de réf	CATÉGORIES OUVERTES JUSQU'AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX			CATÉGORIES OUVERTES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE		
	U12 11-12 ans	U 14 13-14 ans	U 16 15-16 ans	U16 - U 18 15-18 ans	19 ans à – de 50 ans	50 ans et +
	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en
2025 - 2026	2014-2015	2012-2013	2010-2011	2008-2011	1976-2007	1975 et avant
2026- 2027	2015-2016	2013-2014	2011-2012	2009-2012	1977-2008	1976 et avant
2027- 2028	2016-2017	2014-2015	2012-2013	2010-2013	1978-2009	1977 et avant
2028 - 2029	2017-2018	2015-2016	2013-2014	2011-2014	1979-2010	1978 et avant

Les types d'arcs utilisés : arc nu (barre Bow), arc classique (olympique), arc à poulies (compound) - cf. art.5 p.16.

B. Distance et blasons

Cibles et distance de tir : selon la catégorie, la classe et le type d'arc utilisé (nu, « classique » ou à poulies)

Championnat de France

TIR À 18 MÈTRES	Arc Classique - Olympique		Arc Nu - Barre Bow	Arc à Poulies (Compound)
	U16 ans et- 50 ans	50 ans et +	U16 à - 50 ans et +	U16 à 50 et +
AB	80 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs		80 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs	
BC	60 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales		60 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales	Tri spot 60 cm Tir de Qualification & Finales
CD	40 cm 10 zones pour les U16, U18 et séniors Tir de Qualification & Finales	60 cm 10 zones pour les + 50 ans Tir de Qualification & Finales	60 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales	Tri spot 40 cm Tir de Qualification & Finales
DE	40 cm 10 zones Pour les U16, U18 et séniors Tir de Qualification & Finales	40 cm 10 zones pour les + 50 ans Tir de Qualification & Finales	60 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales	Tri spot 40 cm Tir de Qualification & Finales

Nous laissons le libre choix à l'encadrant ou à l'entraîneur de la dimension des blasons et la distance à adapter progressivement pour une approche vers la participation aux concours dominicaux, championnats départementaux, régionaux ou nationaux, nous insistons sur le fait que vous ne pouvez transmettre pour le classement national que les résultats de compétition fait sur blason de la catégorie officielle.

Nous travaillerons prochainement sur un règlement spécialement conçu pour les débutants.

C. Nombre de places ouvertes pour les Championnats de France

Pour plus grand respect et permettre le meilleur accueil pour les sportifs, lors des Championnats de France, les archers seront qualifiés selon leur classement national réalisé aux compétitions qualificatives locales départementales et/ou régionales.

Il a été fixé un nombre d'engagements maximal à 256 archers, répartis sur deux départs de 128 archers.

D. Épreuves par classes au Championnat de France

CLASSE	QUALIFICATIONS	MATCHS PHASES FINALES	DEMI-FINALE & FINALE
AB	2 séries de 10 x 3 flèches avec une pause de 10 à 20 min	Pas de tir de classement Le Tir de Qualification vaut tir de classement	Les podiums sont établis selon les résultats du tir de qualification
BC	2 séries de 10 x 3 flèches avec une pause de 10 à 20 min	Phases finales sur 4 volées de 3 flèches Si égalité, départage par une flèche de barrage	Finales sur 4 volées de 3 flèches Si égalité, départage par une flèche de barrage
CD	2 séries de 10 x 3 flèches Avec une pause de 10 à 20 min	Phases finales sur 4 volées de 3 flèches Si égalité, départage par une flèche de barrage	Finales sur 4 volées de 3 flèches
DE	2 séries de 10 x 3 flèches avec une pause de 10 à 20 min	Phases finales sur 4 volées de 3 flèches Si égalité, départage par une flèche de barrage	Finales sur 4 volées de 3 flèches Si égalité, départage par une flèche de barrage

Pour les rencontres départementales, de zone ou régionales, organisées pour permettre aux archers de tenter de se sélectionner aux Championnats de France, le tir de sélection de 2 x 10 volées peut suffire, à condition que :

1. La rencontre soit officiellement déclarée et enregistrée au programme sportif FFSA de la saison ;
2. La rencontre soit arbitrée par un arbitre officiel et se déroule dans des conditions réglementaires ;
3. Les résultats, visés et signés par l'arbitre de la rencontre.

Ces trois conditions sont valables pour toutes les rencontres officielles. (Qualification/Sélection aux CF, se référer au Règlement de votre Ligue du sport adapté)

Article 2 : Déroulement de la compétition en salle ou en extérieur

A. Tir de sélection

Épreuves de sélection – Valable pour les 4 classes AB-BC-CD-DE

1 - Principe

Chaque archer tire 2 séries de 10 volées de 3 flèches soit 60 flèches au total. À l'issue de cette épreuve un classement général est effectué. En fonction du nombre d'archers, la compétition peut se dérouler soit :

- 3 archers tirant simultanément ;
- Ou par alternance de 2 fois 2 archers.

2 - Temps de tir

Chaque archer dispose de 2 minutes par volée. Le feu orange apparaît pour signaler les 30 dernières secondes. Suite à un incident de tir, l'archer aura 40 secondes par flèche non tirée.

3 - En cas d'égalité

Au classement général, les égalités sont résolues en comptant :

- Le plus grand nombre de flèches marquant des points ;
- Le plus grand nombre de flèches valant 10, puis 9.

Si l'égalité subsiste, l'on procède à un tir de barrage qui consiste en 1 seule flèche au plus près du centre pour les arcs classique et arcs nu, pour les arcs à poulies sur le spot du milieu. Si l'arbitre est dans l'incapacité de déterminer la flèche la plus près du centre, on procédera au tir d'une deuxième flèche de barrage au plus près du centre et ainsi de suite jusqu'à résolution de l'égalité.

Le barrage se fera en tir simultané : les deux archers tirent leur flèche dans le temps imparti de 40 secondes.

B. Phases finales BC CD et DE

Les phases finales sont programmées seulement pour les classes BC, CD et DE de la FFSA, en arc classique, arc Barre Bow (arc nu) et arc poulies. Selon les catégories d'âges ouvertes pour les finales lors des championnats de France.

U18 et U16 (surclassés) [jeunes] / plus de 18 à -50 [senior] / 50 et plus [vétérans].

Les phases finales se déroulent en match de 4 volées de 3 flèches.

Sélections :

Les tirs de sélection sont accessibles en 1/4 de finale, si 9 archers minimum dans la catégorie, les huit premiers seront retenus, sinon 1/2 finale.

Les tirs de sélection sont accessibles en 1/2 de finale, si 5 archers minimum dans la catégorie seul les quatre premiers seront retenus, si non classement direct.

Il sera possible de faire tirer des 1/8 de finale si la configuration de la salle le permet et s'il y a plus de 16 Archers dans la même catégorie.

C. Le classement

Les compétitions de tir à l'arc FFSA sont proposées en épreuves masculines et féminines. Un classement par sexes, par classes, par armes et catégories d'âges sera établi, même s'il n'y a qu'un seul participant.

D. Le règlement de tir

1 - Généralités

Chaque compétiteur doit tirer ses flèches par volée de 3 flèches. Le temps maximal autorisé pour une volée est de 2 minutes. Tout archer tirant une flèche avant ou après les signaux délimitant le temps de tir perdra le bénéfice de la flèche ayant fait le meilleur score au cours de cette volée.

Toutefois, s'il s'avère nécessaire pour l'archer de changer sa corde ou de procéder à un réglage essentiel de son équipement, les arbitres devront être informés et un temps de 40 secondes par flèches non tirées doit être accordé. S'il y a incident de ce type, l'archer ne doit pas quitter le pas de tir mais se faire remarquer en levant la main au-dessus de sa tête.

À l'exception des personnes handicapées physiques, les compétiteurs doivent tirer debout et sans un quelconque soutien, un pied de chaque côté de la ligne de tir en respectant sa zone de tir sans empiéter sur la zone du pas de tir de l'archer de gauche ou de droite.

Pour les personnes handicapées physiques, le tir assis est possible mais l'archer ne peut se déplacer de la ligne de tir pendant le temps imparti des 2 minutes et ne peut prétendre à l'utilisation du couloir complet pour lui seul (2 tireurs par couloir).

Une ligne sera tracée 3 m devant la ligne de tir, elle servira à indiquer la distance maximale pour un tir manqué ou une flèche tombée pouvant être considérée comme n'ayant pas été tiré. Toute partie de la flèche se trouvant dans la zone des 3 m doit être considérée comme une flèche non tirée.

Il reste interdit de maintenir le bras d'arc du tireur ou de l'accompagner près du corps (soutien du dos par exemple) pendant la séquence de tir.

Quel que soit l'arc, l'archer est tenu de maintenir la poignée d'arc d'une main et de l'autre tracter la corde en utilisant soit une palette pour les arcs classiques, pour les arcs nus une palette spécifique Barre Bow et pour les arcs à poulies un décocheur mécanique ou une palette.

La potence est interdite en PARA TIR A L'ARC ADAPTE.

La traction de la corde doit se faire par l'archer lui-même sans autres dispositifs que son corps.

Dispositif particulier concernant les quatre Classes (AB-BC-CD-DE)

Il est possible pour l'archer présentant des problèmes physiques ne lui permettant pas d'encoher seul sa flèche avant le tir, d'être aidé dans ce geste (encochage et placement sur repose flèche) par un entraîneur (toujours la même personne), qui en informera l'arbitre et le responsable du concours lors de l'inscription et avant le début des tirs.

1 entraîneur pour 4 archers d'un même club est autorisé pendant la compétition à se trouver derrière la ligne d'attente et non dans la zone d'arcs, un second entraîneur est autorisé si la compétition se déroule sur deux salles de tir différentes. Il peut donner des conseils pour d'éventuels réglages, mais uniquement lorsque l'archer est au repos.

Si un entraîneur possède 4 archers sur un même départ aux deux extrémités de la salle, après concertation avec la CSN, il pourra être autorisé un second entraîneur du club. Chacun devra rester derrière les archers qui lui ont été confiés jusqu'à la fin du tir de qualif et ne pourra en changer. Les entraîneurs doivent au moins être séparés par la moitié du nombre de cibles.

Accréditations :

Les accréditations, seront nominatives et donneront accès à la zone des entraîneurs « **zone se situant derrière la zone d'arcs** ». Seuls peuvent prétendre à une accréditation de terrain, les entraîneurs, encadrants, dirigeants de club. (**Voir paragraphe au-dessus 1 entraîneur pour 4 Archers**). L'accréditation ne peut être accordée qu'à une personne licenciée auprès **de la Fédération Française du Sport Adapté** (entraîneurs, encadrants, dirigeants de club), toute autre demande d'accréditation ne pourra être accordée. Toute personne sans accréditation ne sera acceptée sur le terrain et devra obligatoirement se rendre dans la zone spectateurs « *Gradins, Derrière la zone des coachs...* ». La présentation de la licence Entraîneur/Dirigeant/Encadrant... devra être présentée pour recevoir l'accréditation.

2 - L'échauffement

1 ^{er} cas	L'échauffement s'effectue sur le terrain du concours pendant 30 minutes ou trois volées à minimum. Toutes les flèches sont tirées sous le contrôle des arbitres. Les volées sont rythmées par les feux ou tout autre signal de remplacement.
2 ^e cas	Si la compétition prévoit des phases finales et si celles-ci se déroulent au-delà de 60 min après l'arrêt des qualifications, les archers ont droit à 1 fois 3 flèches d'essai avant le 1 ^{er} tour uniquement. Il n'y a pas d'autres flèches d'essai pour la suite des phases finales.

Si les phases finales se déroulent le lendemain, veuillez-vous référer au 1^{er} cas énoncé ci-dessus.

Pendant la période d'échauffement, l'entraîneur peut, et cela est valable pour les 4 classes, accompagner l'archer jusqu'aux cibles (1 entraîneur pour 4 archers).

3 - Ordre de tir

Chaque compétiteur est représenté sur le pas de tir par une lettre : A, B, C, ou D ainsi qu'un numéro de dossard qu'il porte au milieu du dos, ou sur son carquois (Le dossard doit être visible par les arbitres).

Sur chaque cible, il ne peut y avoir au maximum que 4 archers.

Pour les blasons 60 cm 10 zones et tri spots 60 : Des lettres A B C D doivent être obligatoirement mises au-dessus des tri-spots

- A et C tirent sur le blason de gauche et B et D sur le blason de droite ;
- Si 4 tri-spots de 60 cm et 4 archers : à partir de la gauche, l'archer A tire sur la première colonne, l'archer B sur la troisième, l'archer C sur la deuxième, l'archer D sur la quatrième.
- Pour les arcs compounds sur les tri-spots de 60, seul le 10 du centre vaut 10, le reste du jaune (dont le 10 classique) vaut 9.

Pour les blasons 40 cm 10 zones et tri spots 40 (si 2 tri-spots) : Des lettres A B C D doivent être obligatoirement mises au-dessus des tri-spots

- L'archer A tire sur le blason en haut à gauche et l'archer B sur le blason en haut à droite. L'archer C sur le blason en bas à gauche et l'archer D sur le blason en bas à droite ;
- Si 4 tri-spots de 40 cm et 4 archers : à partir de la gauche, l'archer A tire sur la première colonne, l'archer B sur la troisième, l'archer C sur la deuxième, l'archer D sur la quatrième.
- Pour les arcs compounds sur les tri-spots de 40.
 - ☐ Pour les arcs compounds classe CD et DE le blason doit être un tri spot de 40 avec le 10 de diamètre 2 cm (tri-spots poulies)

Lorsqu'une flèche atteint un autre blason que celui du compétiteur, elle ne doit pas être comptée mais être marquée comme manquée.

Lorsque des blasons triples sont utilisés, chaque compétiteur tire ses flèches dans n'importe quel ordre, mais une flèche dans chaque zone score.

Si plus d'une flèche se trouve dans la même zone de score, seule la flèche ayant la valeur la plus basse est considérée. La ou les autres flèches seront marquées comme manquées (M).

En règle générale l'ordre de tir doit figurer sur la cible et au pas de tir.

4 - La tenue des archers

Tenue blanche ou tenue de club uniforme et identiques pour l'ensemble des archers du même club. Les chaussures autres que des chaussures de sport sont interdites durant la compétition et les podiums.

5 - Décompte des points

Après chaque volée et après avoir reposé les arcs, les archers vont aux cibles pour participer au marquage de leurs points et retirer leurs flèches.

Il est interdit de toucher aux flèches et à la cible avant que les marqueurs n'aient relevés les points et coché les impacts des quatre

archers de la cible. Sinon, il n'y aura pas de jugement possible par l'arbitre, en cas de chevauchement litigieux de zones, et la valeur inférieure de la flèche sera attribuée.

6 - Cas particuliers

- Si une flèche touche deux couleurs, ou le cordon de séparation des zones de score, elle obtient la valeur la plus élevée des zones concernées, dans le doute sur décision d'un arbitre ;
- Lors d'un refus, elle doit être comptée en fonction de son point d'impact en cible, à condition que tous les impacts précédents aient été cochés et qu'un impact ou un repère d'impact sans pointage puisse être identifié ; Si les impacts ne sont pas pointés, le plus petit impact sera retenu pour l'attribution du point
- Lorsqu'une flèche atteint la cible et la traverse de part en part, elle doit être comptée en fonction de son point d'impact en cible à condition que tous les impacts antérieurs aient été convenablement cochés et qu'un impact sans pointage puisse être identifié ; Si les impacts ne sont pas pointés, la flèche tombée au sol ne vaudra aucun point.
- Lorsqu'une flèche atteint l'encoche d'une autre flèche et y reste encastrée, elle doit être comptée à la valeur de la flèche atteinte ;
- Lorsqu'une flèche atteint une autre flèche et rebondit ensuite de la cible, elle doit être comptée à la valeur de la flèche heurtée, à condition que la flèche endommagée puisse être identifiée ;
- Lorsqu'une flèche atteint une autre flèche et se plante ensuite en cible après avoir été déviée, elle doit être comptée suivant sa position en cible ;
- Lorsqu'une flèche atteint un autre blason que celui du compétiteur, elle ne doit pas être comptée mais marquée comme Manquée
- Si plus de 3 flèches appartenant au même archer se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 2 flèches ayant les valeurs les plus basses sont comptabilisées.

Article 3 : Les officiels

A. L'arbitre

- En attendant la mise en place d'une formation, les arbitres de la FFTA seront sollicités en renfort du corps arbitral déjà existant pour officier les rencontres du calendrier fédéral Sport Adapté. Ils recevront une formation FFSA.
- La fonction d'arbitre est indispensable par la garantie qu'elle apporte au sérieux des compétitions ;
- Le règlement applicable est celui de la FFSA. L'organisateur devra mettre à disposition ce règlement aux arbitres FFTA au moins une semaine avant la compétition ;
- Pour les archers du Sport Adapté, la compétition est souvent crispante. Les arbitres seront des « guides » pour que la rencontre puisse se dérouler dans de bonnes conditions ;
- Il doit y avoir une justice absolue sans compromettre les règlements ;
- Lors d'un championnat de France, il faut un arbitre pour 7 cibles ;
- L'arbitre effectue toutes les vérifications nécessaires (terrain, distances, blasons, feuilles de marques...) au bon déroulement du concours ;
- L'arbitre contrôle l'affectation des cibles ;
- L'arbitre dirige l'échauffement en concertation avec le directeur des tirs ;
- L'arbitre contrôle la tenue vestimentaire des archers, le port correct du dossard ;
- L'arbitre contrôle les équipements des archers.

B. Les marqueurs

Les compétiteurs de la FFSA ayant quelques difficultés pour remplir d'une manière autonome les fiches de marques, l'organisateur devra prévoir des marqueurs de la façon suivante minimum : Les marqueurs devront posséder une accréditation de terrain leur permettant de suivre les archers aux cibles pour le marquage des points

Une information sur le marquage des feuilles de marque pour les bénévoles sera faite par le Référent Championnat Fédéral le samedi matin minimum 30 minutes avant le début de la compétition.

- Les marqueurs :
 - Pour la classe AB, ils devront être 2 dont une personne connaissant les feuilles de marque et un bénévole ;
 - Pour les classes BC, CD et DE deux marqueurs connaissant les feuilles de marque (Archer et/ou Bénévole).
- Les marqueurs sont placés sous l'autorité des arbitres ;
- Les marqueurs cochent l'impact après chaque volée ;
- Les marqueurs portent la valeur des flèches en ordre décroissant sur la feuille de marque. S'il y a litige sur un point l'arbitre est appelé, il est le seul habilité à définir la valeur de cette flèche ;
- Pour gagner du temps, pendant que les archers retirent leurs flèches, les marqueurs pourront se retirer à 2 m pour compter ou iront derrière le pas de tir à la demande du corps arbitral.
- **Le marqueur ne doit pas être sur la cible d'un compétiteur de son club**

C. Le directeur des tirs

- Le directeur des tirs (championnats de France) sera un membre de la CSN Tir à l'arc FFSA, de préférence l'arbitre FFSA arbitre assistant ou arbitre fédéral FFTA ;
- Il veille au respect des règles de sécurité sur le terrain de compétition ;
- Il gère les différentes séquences de tir aux moyens des feux, du chronomètre, des horloges digitales, du klaxon ou du sifflet ;
- Les arbitres s'entendent avec lui pour la procédure à adopter en ce qui concerne les incidents de tir, les défaillances d'équipement, les interruptions de tir.

D. Points à contrôler

- Equerrage du terrain ;
- Distances de tir ;
- Si la compétition s'effectue en 3 tireurs simultanées, l'axe de centre à centre des buttes de tir doit être au minimum de 2,10 mètres.
- Si la compétition s'effectue en 2 * 2 tireurs en alternance, l'axe de centre à centre des buttes de tir doit être au minimum de 1,60 mètres ; Il peut être rajouté un repaire de positionnement des pieds qui devra être mis dans la partie des 80cm attribuée à l'archer ce repaire sera à l'axe médium des 80cm soit 40cm afin que l'archer n'empiète pas sur la zone de son partenaire de cible qui devra être retiré dès la fin du tir compté de l'archer.
- La sécurité derrière les cibles, à gauche, à droite ;
- Vérifier les lignes : pas de tir, zone de flèche devant le pas de tir, zone d'arbitrage, zone d'arc et ligne d'attente.
- Vérifier les couloirs de cible ainsi que le numérotage des pas de tir ;
- Vérifier la signalisation : feux, horloge digitale, panneaux rayés, rythme de tir ;
- Vérifier le matériel de rechange : blasons, agrafeuses, stramits, renforts de stramits ;
- Vérifier l'éclairage, tables, chaises, repose arcs, tableaux de marquages de résultats, sonorisation, toilettes, poubelles.

E. Incidents de Tir

Pendant les phases qualificatives, prévenir un des arbitres présents avec discrétion par un geste avec la main.

Pendant les phases finales ou les duels il n'y a pas d'incident de tir.

F. Réclamation, appels et litiges

La procédure de réclamation voire CF règlement généraux de La Fédération Française du Sport Adapté :

- **Article C. Réclamation et appel en compétition.**

1 - La commission technique

Elle est composée de l'arbitre responsable de la compétition qui sera le président de la commission, assisté de deux autres arbitres. La fonction de cette commission est de veiller au bon déroulement des épreuves, à la bonne application des règlements FFSA Tir à l'Arc.

2 - Le jury d'appel

Le jury d'appel est composé de 3 membres :

- Le membre de la commission désigné pour la rencontre ;
- L'arbitre responsable de la manifestation ;
- Le représentant du Président de la FFSA.

Les décisions du jury d'appel sont définitives et sans appel possible.

Le jury d'appel ne peut jamais se prononcer sur la valeur d'une flèche. Cette décision est du seul ressort de l'arbitre.

3 - Réclamation sur les feuilles de marque

Aucune réclamation ne pourra être faite sur la contestation des points sur la feuille de marque après vérification de l'accompagnateur ou la remise au greffe. Si les responsables de la commission constatent une erreur flagrante ils contacteront l'encadrement des archers concernés.

4 - Réclamation

Les réclamations doivent être formulées par écrit et doivent comporter : (Se référer à l'Article C. La procédure de réclamation voire CF règlement généraux de La Fédération Française du Sport Adapté : Article C. Réclamation et appel en compétition)

- Nom et Prénom du demandeur, fonction et numéro de licence FFSA ;
- N° de dossard de l'archer concerné ;
- Date et heure du dépôt de la réclamation ;

- Exposé de la réclamation ;
- Signature du demandeur.

G. Abandon

Il y a abandon lorsqu'il n'y a plus de reprise de tir. D'une manière générale l'archer est considéré comme ayant participé à la compétition. L'archer est classé avec le score acquis au moment de l'abandon (sauf lors des compétitions avec finales). L'archer qui a abandonné, a droit à toutes les récompenses prévues par l'organisateur, en fonction de sa place ou de son score réalisé au moment de l'abandon.

H. Envoi des résultats

Les résultats de toutes rencontres sélectives officielles inscrites au calendrier, doivent parvenir par moyen informatique à la CSN para tir à l'arc adapté dans les meilleurs délais (dans les 15 jours suivant la compétition sélective et validé par le CTF départemental, et/ou par l'intermédiaire du référent régional, pour une mise à jour du classement national (Ranking) à : csntaffsa@gmail.com

Article 4 : L'organisation matérielle - aménagement de la salle ou du terrain pour une compétition officielle – Les Secours

1. [La zone de tir](#)

Elle devra être équerrée et chaque distance doit être mesurée avec précision à partir d'un point situé verticalement sous le centre de l'or de la cible jusqu'à la ligne de tir. La tolérance sur la distance sera de ± 10 cm à 18 mètres.

2. [La zone de flèche](#)

Matérialisée à 3m devant la ligne de tir.

3. [La zone d'arbitrages](#)

Située à 3 m ou 2m 50 derrière la ligne du pas de tir.

4. [La zone d'arc et d'attente](#)

Environ 3m derrière la zone des arbitres

5. [La zone du public](#)

Derrière la zone d'arc avec une séparation par des barrières ou de la rubalise.

6. [Les blasons : types de blasons](#)

Diamètre 80 - 10 zones, 60 – 10 zones et 40 – 10 zones.

Tri spots : diamètre de 40 avec le 10 de 4 cm arcs classiques, tri spot diamètre 40 avec le 10 de 2 cm arcs compounds et tri spot 60 cm arcs nus et arc classique.

7. [Les buttes de tir](#)

Elles doivent être installées de manière à ce qu'elles fassent un angle quelconque entre 0 et 15 ° par rapport à la verticale. Toutes les buttes doivent être inclinées du même angle. Chaque butte devra être numérotée., les cibles paire chiffre noir fond jaune et les cibles impair chiffre jaune sur fond noir.

8. [Les cibles](#)

Les cibles utilisées sont, de préférence, des stramits de 125cm $\pm$ au minimum (côté ou diamètre).

9. [La hauteur des centres](#)

Le centre de l'or doit se trouver à 130 cm $\pm$ 2 cm au-dessus du sol. Lorsque des tri spots verticaux sont utilisés, cette hauteur s'applique au spot du milieu. Si on utilise des tri-spots disposés en carré, la hauteur de 100 cm $\pm$ 2 cm s'applique aux centres inférieurs. L'espacement entre les blasons placés à la même hauteur devra être au moins de 10 cm entre leurs plus proches zones de scores. Tandis que la hauteur de 160 cm s'applique aux centres supérieurs. La tolérance de positionnement ne devra pas excéder ± 2 cm.

Pour les blasons de diamètre 40 le bas du blason du haut à 1,30 m et le haut du blason du bas est à 1,30 m $\pm$ 2 cm

10. [Les couloirs](#)

Les couloirs devront avoir une largeur d'au moins 160 cm et ne pas comporter plus de 2 compétiteurs tirant en même temps, de manière à ce que chaque archer dispose d'au moins 80 cm. Le point correspondant au centre de chaque cible devra être matérialisé sur le pas de tir. Un repaire de positionnement des pieds pourra être mis, (dans la partie des 80cm attribuée à l'archer ce repaire sera à l'axe médium des 80cm soit 40cm afin que l'archer n'empiète pas sur la zone de son partenaire de cible

11. [Le contrôle des temps de tir](#)

- Le matériel acoustique : le directeur de tir doit contrôler le tir, le début et la fin du temps sont indiqués au moyen d'un sifflet ou de tout autre dispositif donnant des signaux sonores audibles ;
- Le matériel optique : en plus du matériel acoustique ci-dessus, chaque limite de temps sera indiquée au moyen de :
 - Feux et ou d'horloges digitales synchronisées ;
 - Fanions, panneaux ou tout autre dispositif simple. Le matériel acoustique a la priorité en cas de désaccord entre le matériel acoustique et le matériel optique.

12. [Equipements divers](#)

- La mise en place d'un dispositif pour indiquer l'ordre des tirs (AB – CD, etc.). Les lettres doivent être assez grandes pour être lisibles par tous les compétiteurs depuis leur position de tir ;
- La mise en place d'un tableau d'affichage des résultats ;
- Des chaises ou des bancs en nombre suffisant, voire des tables derrière la ligne d'attente pour les compétiteurs, les entraîneurs et les officiels ;
- Un podium pour la remise des récompenses ;
- Chaque compétiteur doit porter un dossard dont le numéro doit être visible en toutes circonstances ;
- Numérotation des buttes de tir (1, 2, 3, ...).

13. Les [Secours](#)

L'organisateur de compétition est tenu de mettre en place les secours nécessaires en prenant en compte le nombre de sportif et l'environnement. Il pourra être mis à disposition une pièce isolée dans laquelle les premiers gestes de secours pourront être apportés.

Article 5 : Présentation du matériel de tir

Ce chapitre définit le type d'équipement que les compétiteurs sont autorisés à utiliser lorsqu'ils souhaitent participer à des compétitions Nationale, Ligue ou Départementale et concours local (inscrites au calendrier fédéral) de tir à l'arc en Sport Adapté. Les archers peuvent indifféremment utiliser des arcs recourbés (classiques), ou à poulies (compounds), équipés ou non de stabilisateurs et viseurs. Chaque compétition sera précédée d'une inspection du matériel, effectuée par l'arbitre, qui s'assurera de sa conformité et pourra prendre si nécessaire, toutes dispositions qu'il jugera utiles.

A. L'arc recourbé, dit Classique ou encore Olympique

1. Un arc

Un arc de n'importe quel type peut être utilisé à condition qu'il réponde au principe et à la définition dûment approuvée du mot arc, à savoir :

- Une poignée rigide comprenant un point de prise ;
- Deux branches souples aux extrémités desquelles se trouve une poupée avec une gorge pour recevoir une corde ;
- L'arc est mis sous tension par une seule corde fixée directement et uniquement aux deux poupées et lors de l'utilisation est tenue d'une main par sa poignée pendant que les doigts de l'autre main tirent, retiennent et lâchent la corde.

2. Une corde

Une corde d'arc qui peut être faite d'un nombre quelconque de brins dans la matière choisie à cet effet avec :

- Une garniture centrale ou tranche fil pour placer les doigts tirant sur la corde ;
- Un point d'encoche pour y ajuster l'encoche de la flèche ;
- Pour localiser le point d'encoche de la flèche un ou deux repères sont autorisés 1 au niveau supérieur et 1 au niveau inférieur de l'encoche ; Il est interdit d'avoir plusieurs points d'encoche sur la corde
- À chaque extrémité de la corde, une boucle qui sera placée dans la gorge de la poupée au montage de l'arc.

En outre un accessoire et un seul est autorisé sur la corde pour servir de repère à la lèvre ou au nez (sucette). La tranche fil de la corde ne doit pas se terminer dans un champ de vision de l'archer en position de plein armement. La corde de l'arc ne doit en aucun cas aider à viser au moyen d'œilleton, marque ou de tout autre dispositif.

3. Un repose flèche

Un repose flèche qui peut être réglable à condition qu'il ne soit ni électrique ou électronique. Les reposes flèches propres aux arcs à poulies sont interdits. Le berger button est autorisé (règle la sortie de la flèche).

4. Un seul contrôleur d'allonge

Ou clicker sonore ou visuel, autre qu'électrique ou électronique peut être utilisé.

5. Un viseur ou un repère sur l'arc

Un viseur ou un repère sur l'arc pour viser sont autorisés mais en aucun moment on ne peut utiliser plus d'un seul de ces dispositifs.

Un viseur destiné à orienter l'arc vers la cible et permettant un réglage tant latéral que vertical est soumis aux exigences suivantes :

- Il ne doit comporter aucun prisme, lentille, verres grossissants, dispositif de pointage électrique ou électronique, ni procurer plus d'un seul point de visée. Une extension à laquelle le viseur est fixé est autorisée ;
- Un repère est une marque simple faite sur l'arc pour viser. Cette marque peut être faite au crayon, avec un ruban adhésif ou toute autre matière de marquage adéquate ;
- Une plaquette ou ruban adhésif avec les marques de distances peut être fixé sur l'arc comme aide-mémoire, mais ne doit en aucun cas offrir une aide supplémentaire de visée.

6. Des stabilisateurs et des amortisseurs

Des stabilisateurs et des amortisseurs sont autorisés.

7. Des flèches

De tout type peuvent être utilisées. Une flèche comporte un tube avec une pointe, une encoche, un empennage. Les flèches de chaque compétiteur doivent être marquées sur le tube à son nom ou à ses initiales. Toutes les flèches utilisées doivent être de même modèle et de même couleur d'empennage, d'encoches identiques.

Une protection des doigts est autorisée sous forme de protège doigts, de gants, de palette pour tirer, retenir et décocher pour éviter de pincer la flèche peut être utilisée.

L'utilisation d'un décocheur ou autre moyen mécanique est interdit avec un arc classique

Des jumelles peuvent être utilisées par l'archer pour localiser les flèches.

Un trépied pour supporter les jumelles peut être autorisé sans qu'il ne perturbe les archers sur le même pas de tir. L'accord des archers du même pas de tir doit être recueilli au préalable et il se règle sur la hauteur sous le bras de l'archer le plus petit de la cible.

8. Brassards, dragonne, carquois de ceinture

Brassards, dragonne, carquois de ceinture sont vivement conseillés.

B. L'arc nu ou Barre Bow

1. Un arc

Il s'agit d'un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire :

- Comprenant une poignée (grip),
- Deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde.

L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction.

- Il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

Cet arc doit être dépourvu de tout accessoire, à l'exception du repose flèche et exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).

Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.

2. Une corde

Une corde d'arc qui peut être faite d'un nombre quelconque de brins dans la matière choisie à cet effet avec :

- Une garniture centrale ou tranche fil pour placer les doigts tirant sur la corde ;
- Un point d'encoche pour y ajuster l'encoche de la flèche ;
- Pour localiser le point d'encoche de la flèche un ou deux repères sont autorisés 1 au niveau supérieur et 1 au niveau inférieur de l'encoche ; Il est interdit d'avoir plusieurs points d'encoche sur la corde
- À chaque extrémité de la corde, une boucle qui sera placée dans la gorge de la poupée au montage de l'arc.

Le tranche fil de la corde ne doit pas se terminer dans un champ de vision de l'archer en position de plein armement. La corde de l'arc ne doit en aucun cas aider à viser au moyen d'œilleton, marque ou de tout autre dispositif.

Un seul repère de doigt de largeur d'un nockset (2mm) est autorisé uniquement pour la classification AB

3. Un repose flèche

Un repose flèche qui peut être réglable à condition qu'il ne soit ni électrique ou électronique. Les reposes flèches propres aux arcs à poulies sont interdits. Le berger button est autorisé (règle la sortie de la flèche).

4. Les compensateurs

Des compensateurs, entièrement fixés, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs. Du (des) poids peut (peuvent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être adaptés directement au fût, sans tige, extension, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs.

L'arc non tendu, complet avec les accessoires autorisés doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2 cm de diamètre intérieur, tolérance de + ou - 0,5 mm. La longueur et la puissance sont indifférentes.

Tout archer tirant sans viseur mais ayant un arc avec une masse supérieure au diamètre de l'anneau soit 12.2 cm sera classé en arc classique avec viseur dans sa classe et catégorie d'âge.

Pas de viseur pas de clicker, ni de perche de stabilisation.

L'utilisation du décocheur ou autre moyen mécanique est interdit avec un arc nu

C. L'arc à poulies

Cet arc est encore appelé compound ou à cames ou arc moderne de précision.

1. Un arc à poulies

Un arc à poulies est un arc où la traction de la corde est mécaniquement assistée par un système de cames et ou de poulies. La puissance maximale autorisée pour le tir en salle Sport Adapté est de 60 livres.

2. Une corde d'arc

Une corde d'arc peut être faite de n'importe quel nombre de brins avec un tranche fil central pour supporter la traction des doigts ou du décocheur. Un point d'encochage peut être ajouté pour tenir correctement la flèche. Pour localiser ce point, un ou deux repères d'encochage de la flèche peuvent être installés. Idem arc recourbé. Il est interdit d'avoir plusieurs points d'encochage sur la corde, un seul d-Loop est autorisé. Sucette et nasette permettant un repère sur les lèvres est autorisée, ainsi qu'une visette avec ou sans rappel élastique de maintien en ligne.

3. Un repose flèche réglable

Un repose flèche réglable est autorisé pourvu qu'il ne soit pas électrique ou électronique.

4. Un viseur

Un viseur fixé sur l'arc, permettant un réglage latéral et vertical est autorisé. Le système de visée peut comporter un système de niveau et ou des prismes et ou des lentilles grossissantes. Une extension sur laquelle le viseur est fixé est autorisée. Les systèmes électriques ou électroniques sont interdits.

5. Le décocheur

Tout archer utilisant un décocheur ou autre moyen mécanique sera obligatoirement classé dans la catégorie Arc à poulies et ne pourra prétendre tirer avec les arcs classiques ou arcs nus. (Il n'y a pas de catégorie Arc à Poulies dans la Classe AB). Un archer classé en AB tirera obligatoire sur Tri-spots de 60 et sera mis dans la classe BC. L'archer sera maintenu dans sa catégorie d'âge.

6. Autres données

- Des stabilisateurs et amortisseurs sont autorisés ;
- Les flèches : idem que les dispositions concernant l'arc recourbé ;
- Protection des doigts : idem que pour l'arc recourbé plus possibilité d'utiliser un décocheur à décoche mécanique ;
- Les jumelles : idem que pour l'arc recourbé ;
- Brassards, dragonne, carquois de ceinture sont vivement conseillés.

Article 6 : Les championnats de France

A. Les inscriptions

- Pour être sélectionné aux championnats de France dans les classes AB, BC, CD ou DE Tir à l'Arc, chaque archer doit avoir participé à un championnat départemental et/ou zone, et/ou régional de la saison en cours, ou à une rencontre sélective inscrite au calendrier FFSA et sur demande de dérogation auprès de la CSN; ou autre moyen de sélection tel qu'un challenge organisé par la FFSA
- Un classement national définit les sélectionnés par catégorie et sera tenu à jour à l'issue de chaque rencontre ayant eu lieu, suite à l'envoi des résultats à la CSN par les différents organisateurs de rencontres officielles ;
- Les résultats devront être validés par les instances responsables (réfèrent de la discipline CD/Ligues) ;
- Au cas où la région ou le département d'origine du sportif n'organise pas de championnat en tir à l'arc, les conditions d'inscription du sportif concerné seront étudiées par la CSN tir à l'arc en début de saison sportive ;
- En l'absence de ces documents les inscriptions ne seront pas prises en compte par l'organisateur.

B. Catégories d'âges

Les catégories d'âges ouvertes vont U16 ans (surclassés) à plus de 50 ans (vétérans), masculins et féminins dans les quatre classes : AB (arcs nus arcs classiques), BC-CD-DE et dans les trois armes (arcs nus, arcs avec viseur et arcs à poulies).

Un simple surclassement est possible. Le classement de l'archer se fera dans la catégorie de son surclassement.

Exemple : un U16 peut participer s'il a un simple surclassement. Cf. page 6.

C. Résultats

À l'issue des épreuves il y aura un classement par classe, sexe, catégorie d'âge, arme, même s'il n'y a qu'un seul participant.

Dans les catégories où il n'y aurait qu'un compétiteur, qu'à la condition d'avoir tiré la totalité des deux séries de flèches (soit 60 flèches).

D. Records de France

Seule la CSN Para tir à l'arc adapté peut valider et reconnaître les records de France FFSA.

Les records sont établis lors des compétitions officielles validées par la FFSA (CDSA et/ou Ligues) et la fiche de marques de l'archer doit être obligatoirement contre signée par : l'arbitre responsable de la compétition, le marqueur et l'archer. Le résultat complet de la compétition doit être joint à la fiche de marque.

Cette fiche sera adressée à la commission pour validation et inscrite sur le livre des records.

Cette homologation concerne les archers évoluant en classe AB, BC, CD et DE.

E. Blasons utilisés

Voir article distances et blasons. Les tri spots sont verticaux.

F. Cérémonie des récompenses

Les championnats de la FFSA sont des circonstances solennelles. Il est de ce fait normal que les compétiteurs portent soit des tenues blanches ou une tenue de club uniforme. Les bermudas, le short, le jean ainsi que les chaussures autres que les chaussures de sports sont interdits.

Sur le podium la tenue sportive est de rigueur.

Le podium doit être aménagé de telle manière qu'il permette un accès facile aux médaillés (plutôt un podium en largeur qu'en hauteur).

G. Rôle de la Commission Sportive Nationale de tir à l'arc lors des championnats de France

Son rôle sera de :

- Maintenir une collaboration étroite entre le Comité d'Organisation Local et la Commission Sportive Nationale FFSA ;
- Présenter le cahier des charges du championnat à l'organisateur ;
- Prévoir au moins une visite sur le site du championnat quelques mois avant la compétition afin de s'assurer que les terrains et le matériel à utiliser sont conformes aux règlements ainsi qu'aux vœux de la FFSA ;
- Être présent sur les lieux du championnat dès le premier jour du championnat, afin de prendre les dernières décisions, si nécessaire ;
- Supervision des greffes sur la compétition et greffe principal ;
- Supervision de l'arbitrage et arbitre principal ;
- Superviser l'attribution des cibles ;
- Organiser et présider la réunion des entraîneurs ou responsables de clubs FFSA à la veille du championnat ;
- Superviser la cérémonie des remises de récompenses ;
- Résoudre tout problème qui ne concerne pas l'arbitrage.

ANNEXES

Annexe 1 : Les dispositions des blasons

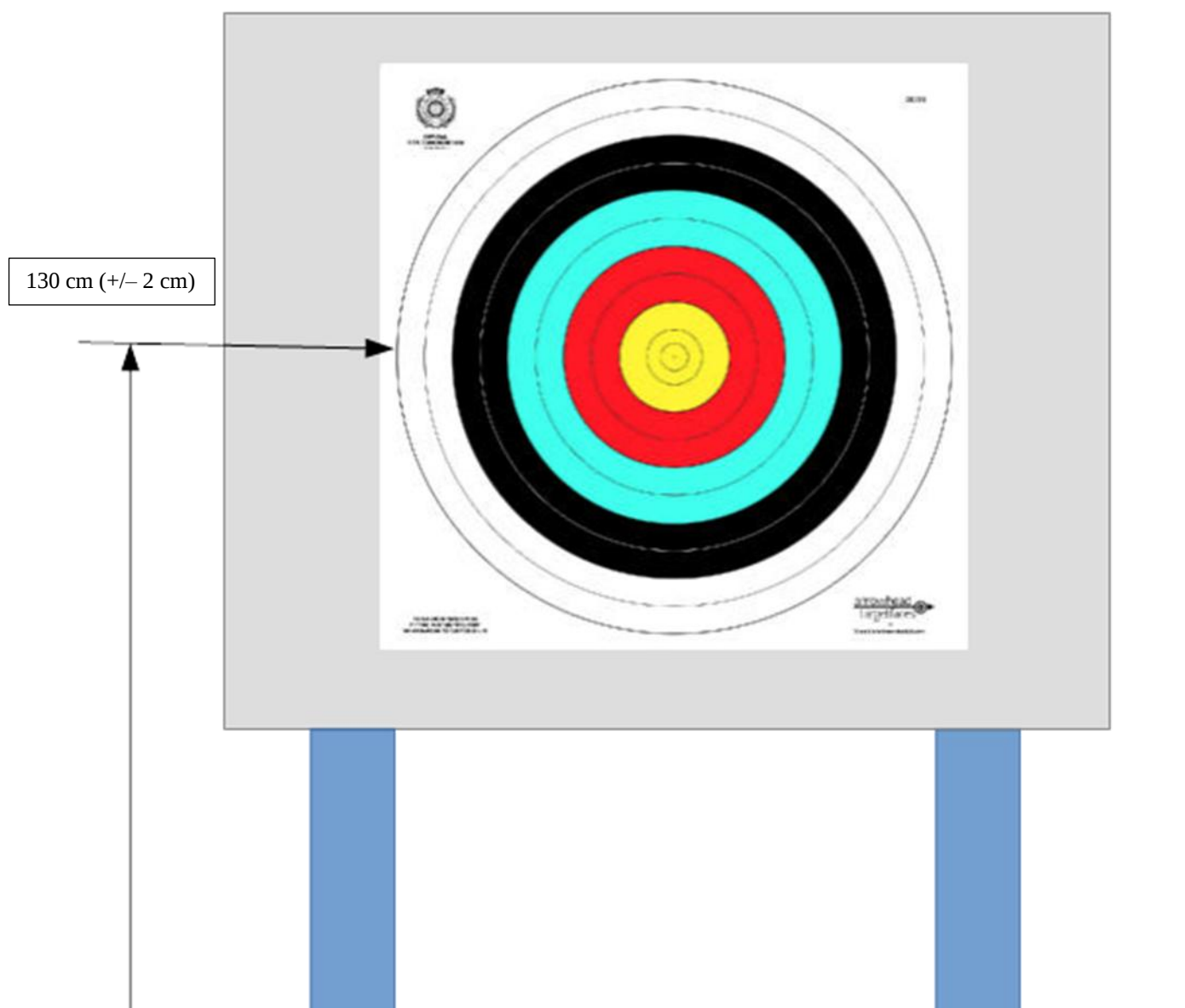
- A. Disposition des blasons 80
- B. Disposition des blasons 60
- C. Disposition des blasons Tri spots 60 cm
- D. Disposition des blasons 40 cm 10 zones
- E. Disposition des blasons Tri spots 40 cm (tri spots verticaux)

Annexe 2 : Programme prévisionnel d'un championnat (exemple)

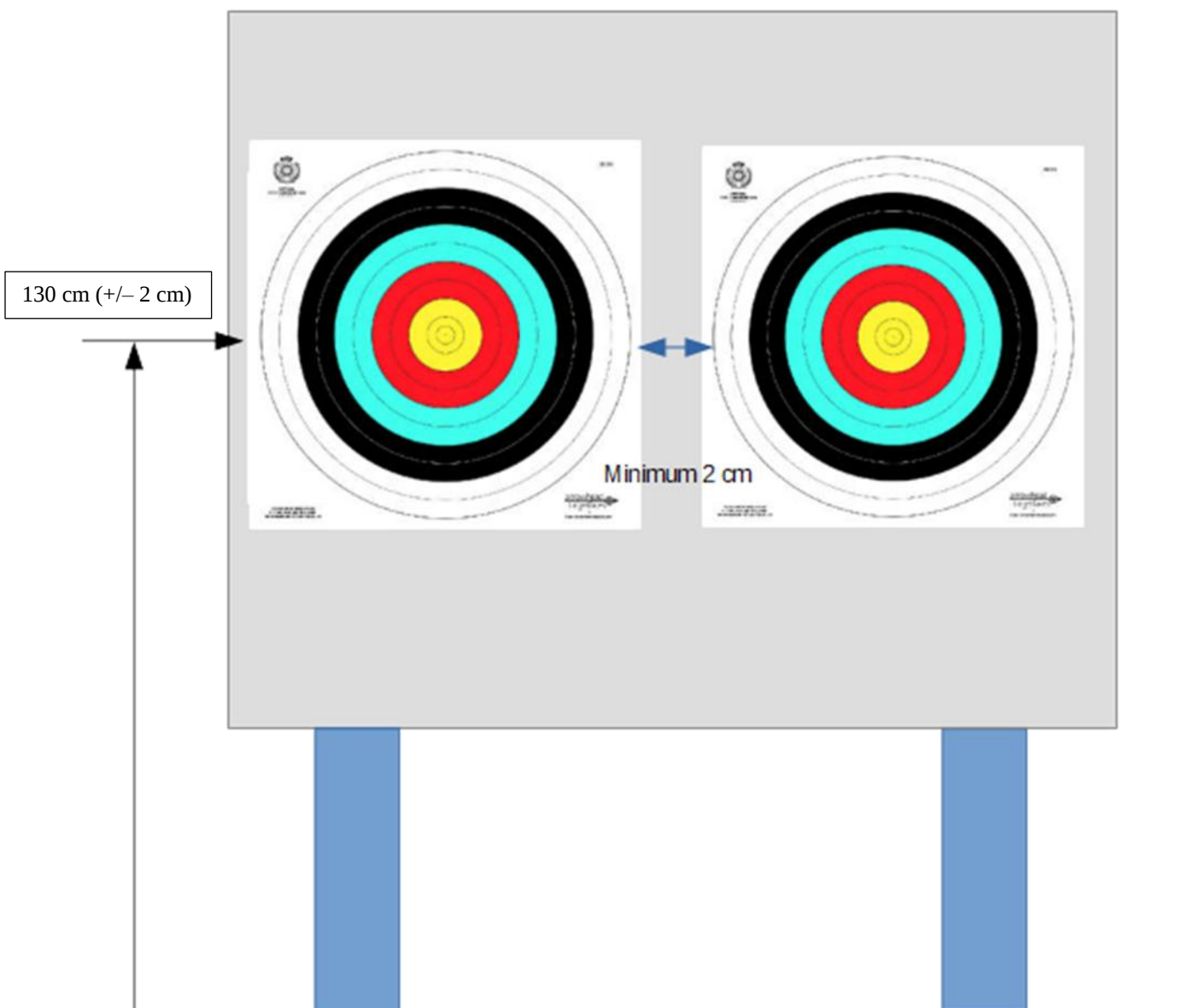
Annexe 3 : Plan de site aménagé pour 32 cibles (exemple)

Annexe 1 : Les dispositions des blasons

A. Disposition blason 80 – 10 zones

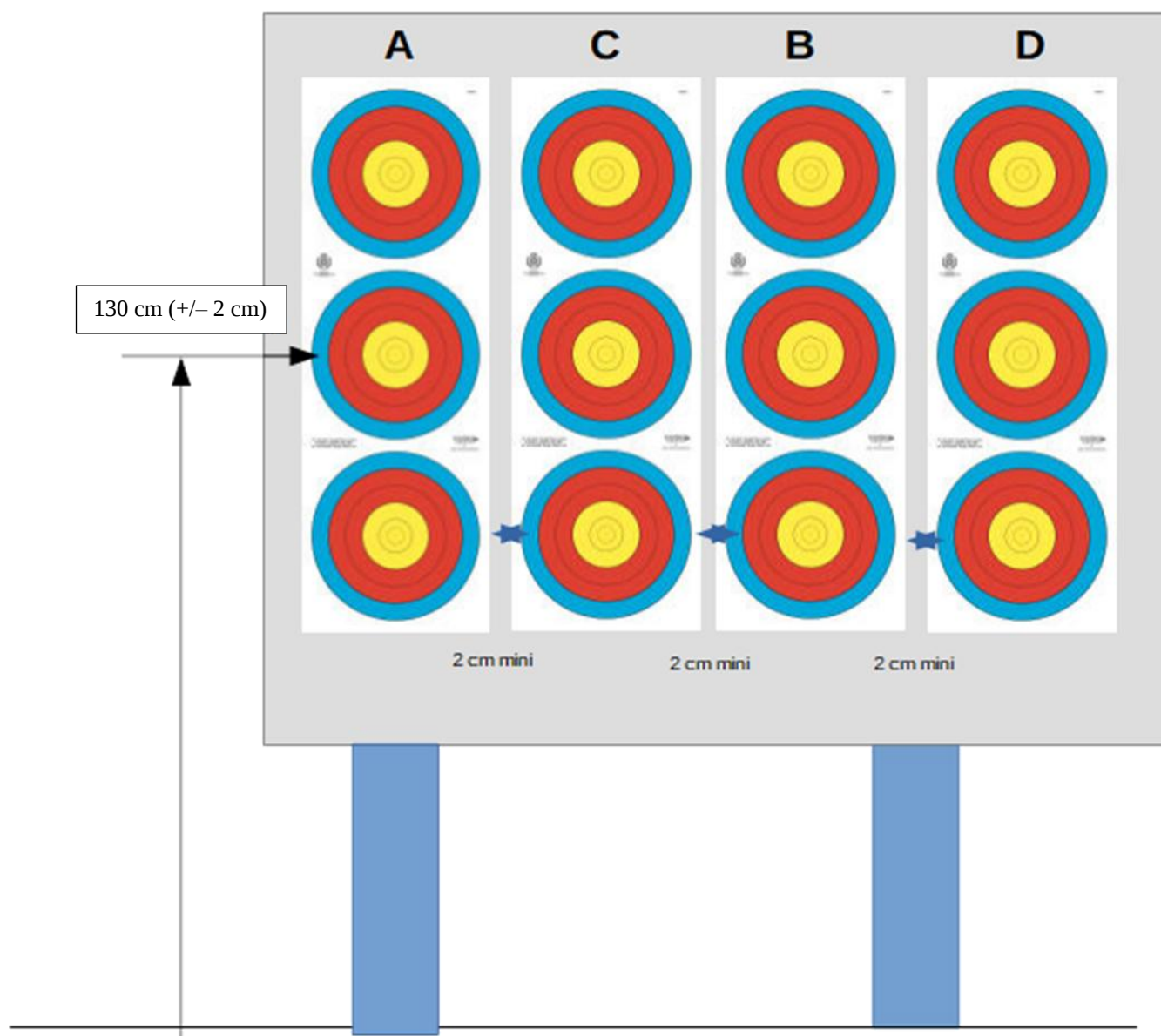


B. Disposition blason 60 – 10 zones *QUALIFICATION 4 ARCHERS PAR CIBLE*



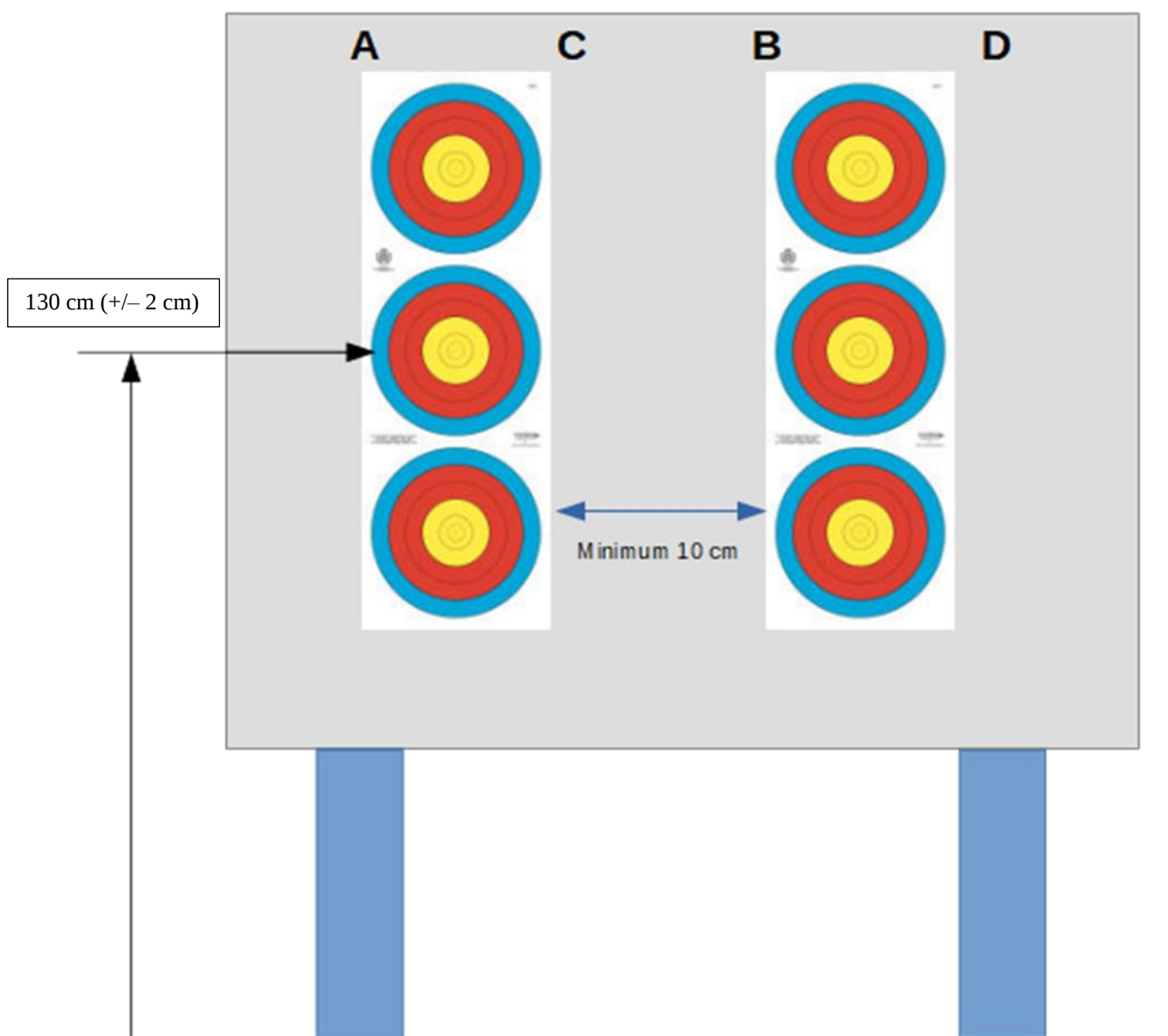
FINALE 2 ARCHERS PAR CIBLE

C. Disposition tri spots de 60



TIR DE QUALIFICATION

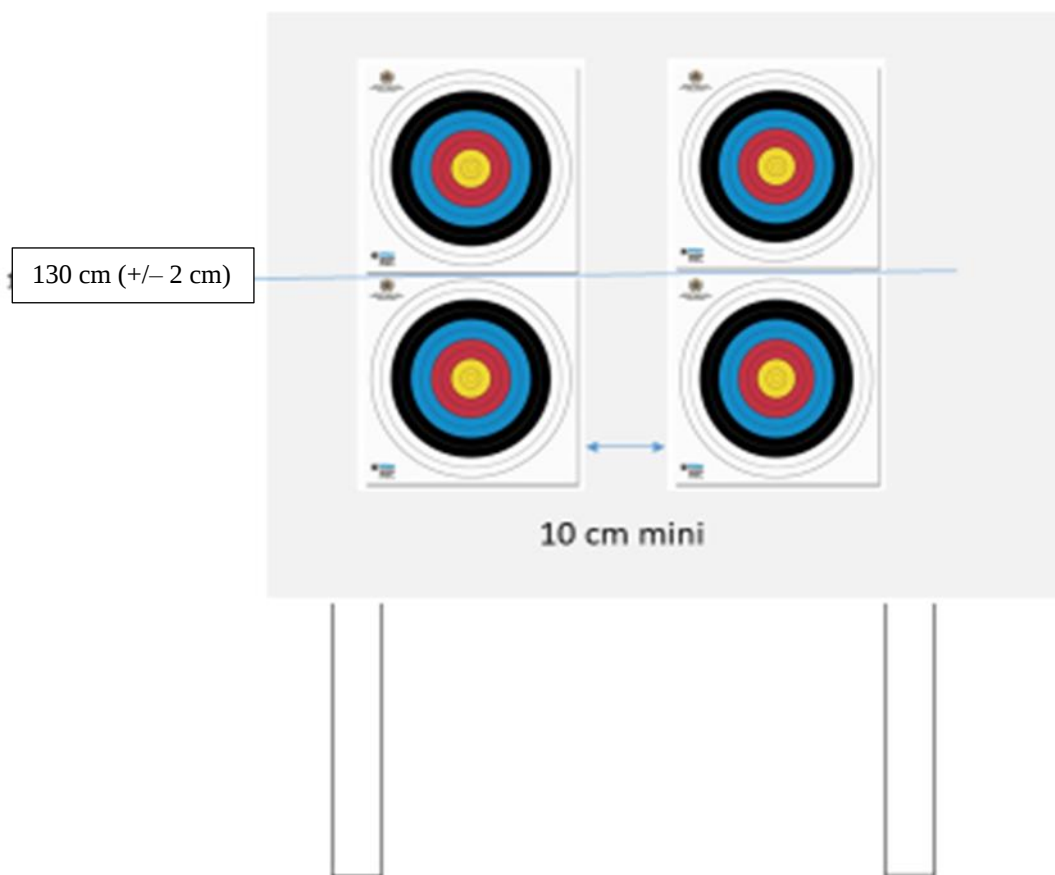
4 ARCHERS / CIBLE



FINALE

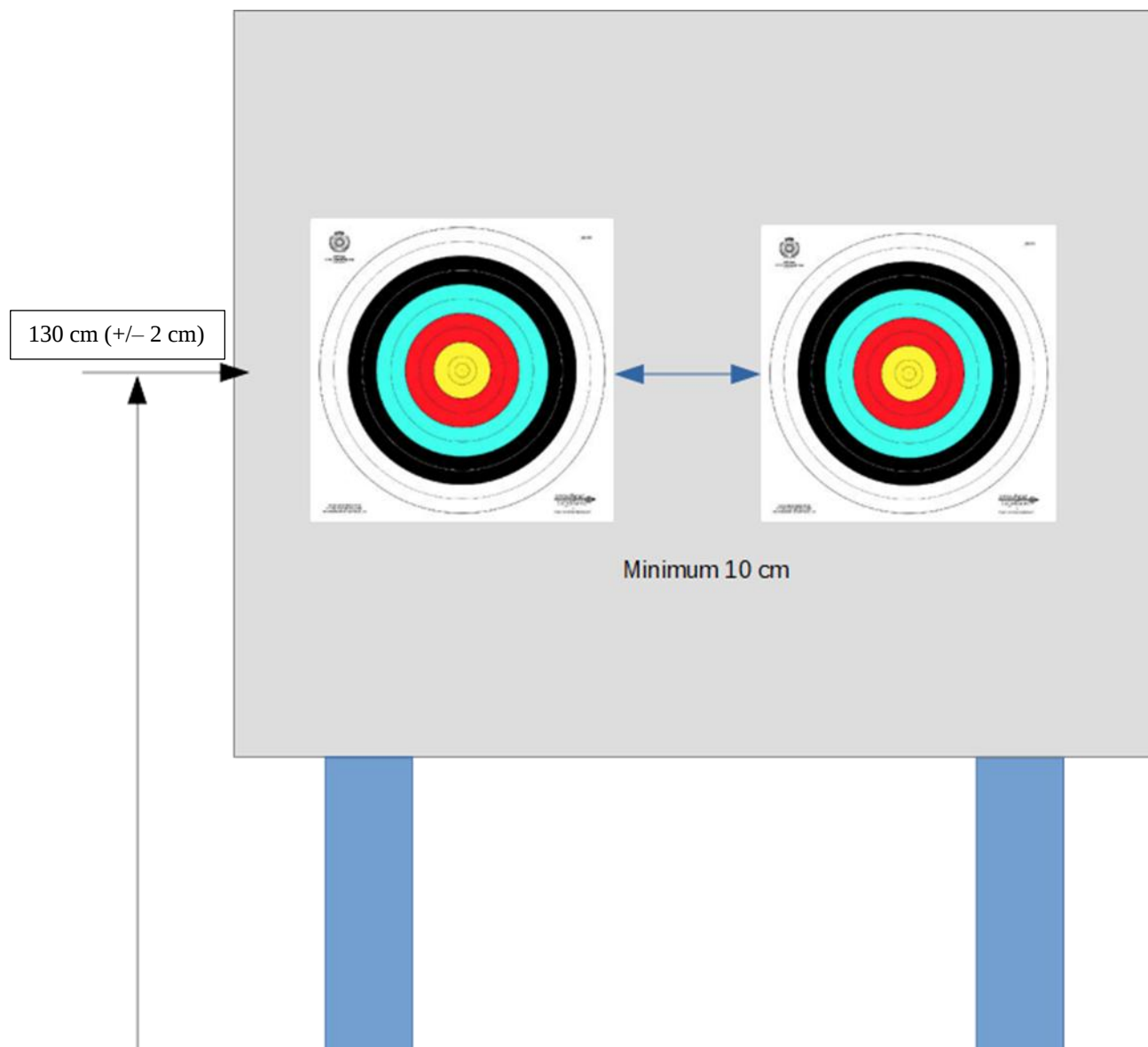
2 ARCHERS / CIBLE

D. Disposition blason 40 – 10 zones



QUALIFICATIONS

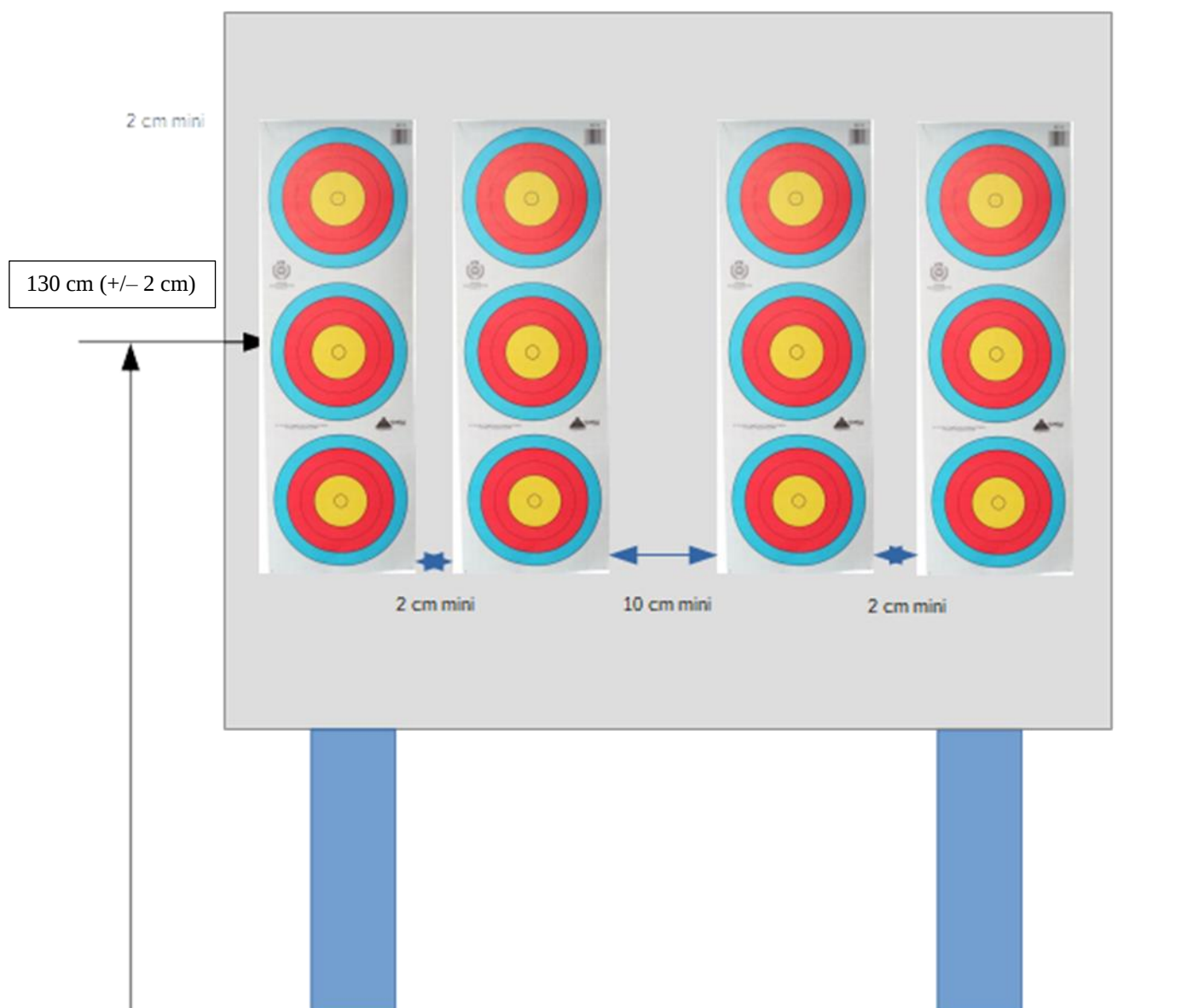
4 ARCHERS / CIBLE



FINALE

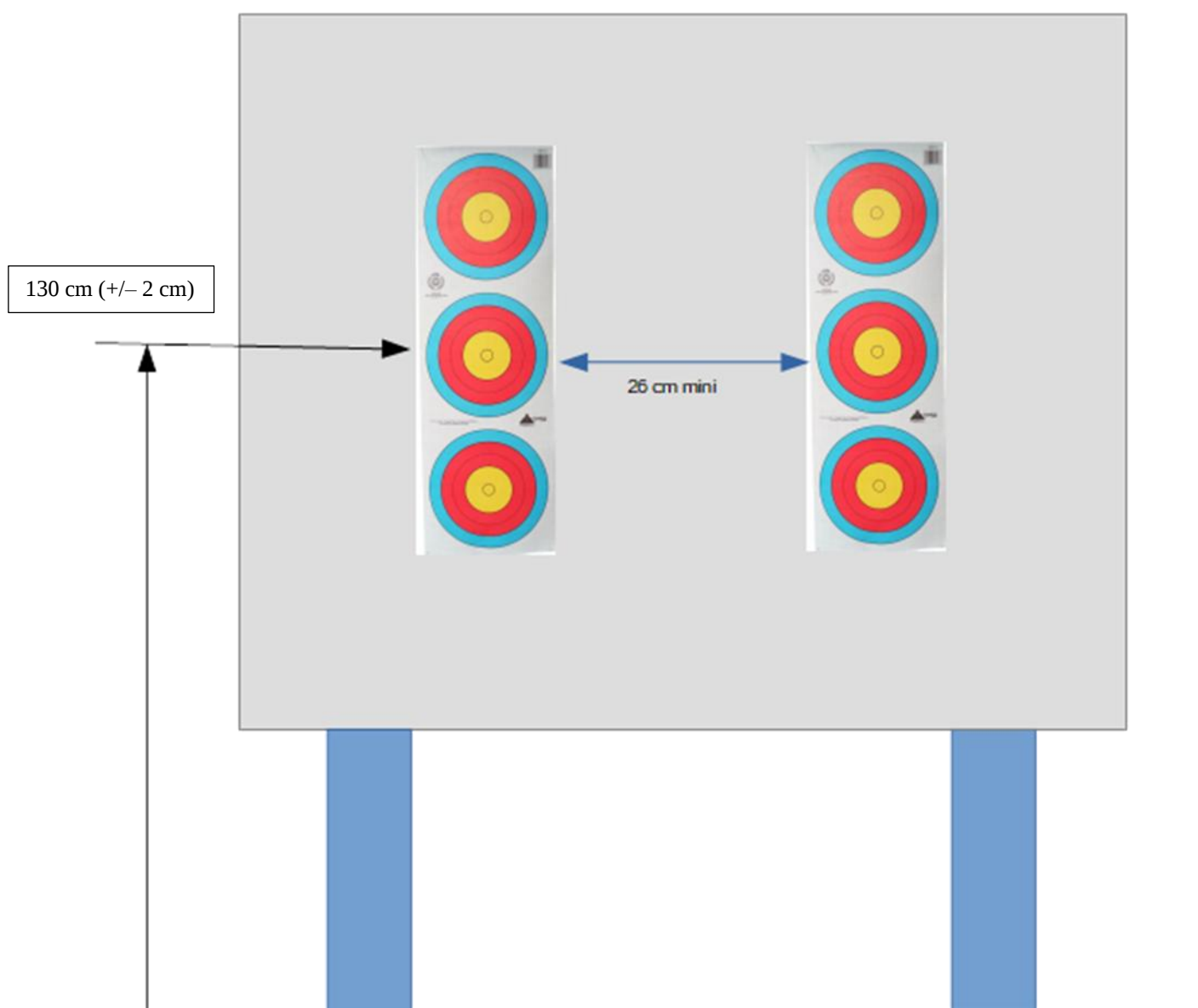
2 ARCHERS / CIBLE

E. Disposition tri spots de 40



QUALIFICATION

4 ARCHERS / CIBLE



FINALE
2 ARCHERS / CIBLE

Annexe 2 : Programme prévisionnel d'un championnat (exemple)

Vendredi	14H00 – 18H00	Accueil des délégations, contrôle des dossiers médicaux et sportifs des participants, ainsi que le matériel d'archerie
	19H00	Pot d'accueil
	19H45	Repas
	21H00	Présentation du week-end, suivie de la réunion technique
Samedi	7H30	Ouverture du greffe et contrôle des derniers arrivants
	<u>Départ n° 1 pour toutes les catégories de la classe AB et les arcs à poulies BC, CD et DE (A titre indicatif, peut-être modifié)</u>	
	8H00 – 8H30	Echauffement sur cibles
	8H45	Début des tirs comptés (blasons non changés)
	10H00	Pause
	10H15	Reprise des tirs pour la série 2
	11H30	Fin des tirs du départ 1
	11H15	Repas pour les archers du départ n°2
	<u>Changement des blasons et installation des archers du départ n° 2</u>	
	13H00 – 13H30	Echauffement sur cibles
	13H45	Début des tirs comptés (blasons non changés)
	15H15	Pause
	15H30	Reprise des tirs pour la série 2
	16H45	Fin des tirs du départ 2
	<u>Traitement des résultats et installation des cibles pour les 1/4 de finales en 4 volées catégories BC, CD et DE</u>	
	17H30	Volée d'essai pour les 1/4 de finalistes (pouvant être le dimanche matin suivant l'organisation et le temps restant suite aux phases qualificatives)
	17H45	Début du tir
	18H30	Fin des tirs
	20H30	Repas de Gala
Dimanche	<u>Demi-finales et finales sur 4 volées</u>	
	8H15	Greffes
	8H30	Echauffement sur cibles
	9H00	Début des demi-finales toutes catégories (voire les ¼ de finales si elles n'ont pas pu être tirées la veille)
	10H00	Début des petites finales et finales
	<u>Pour toutes les catégories</u>	
	11H15	Podiums et résultats
	12H15	Clôture du championnat

Commission sportive nationale Tir à l'arc FFSA 2025/2033

STEUX Alexandre - CTN en charge de la coordination de la discipline Para Tir à l'Arc Adapté

alexandre.steux@sportadapte.fr - 07 66 65 52 63

KERGASTEL Jean-Pierre - Membre de la Commission Référent Sportif Fédéral/Référent Championnat Fédéral

En charge du classement national (ranking) et d'aide à la gestion des compétitions

csntaffsa@gmail.com - 06 63 43 28 29

LABAUDINIERE Patrice - Membre de la Commission Référent Officiel Fédéral

csntaffsa@gmail.com - 06 72 82 75 03

PATALAS Vincent - Membre de la Commission Référent Officiel Fédéral

En charge de l'arbitrage

csntaffsa@gmail.com - 06 20 96 63 10

Arbitre Responsable :

Vincent PATALAS